PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Suzanne Gaudreault d.g. secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE:-

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2019 a adopté le règlement numéro 349.

Ledit règlement est un amendement au règlement # 279 apporté aux règlements #270 et 247 relatif au aux frais des élus.

Le présent règlement est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 2^{ième} jour de mai de l'an deux mil dixneuf.

Directrice générale et secrétaire-trésorière